

BULLETIN D'INFORMATIONS

2026/2027



Cercle scolaire
de
Pont-en-Ogoz

Avry-dvt-Pont / Le Bry / Gumezens

Table des matières

Mot de bienvenue	3
Corps enseignant et répartition des classes	4
Travailleur social en milieu scolaire (TSS)	5
Règlement d'établissement	6
Communication et KLAPP	6
Rentrée scolaire	8
Horaires	8
Matériel scolaire	11
Vie scolaire	12
Interventions externes dans les classes	14
Aide aux devoirs 2026/2027	17
Santé	18
Accueil extrascolaire (AES)	20
Transports scolaires	21
Horaire du bus « Mouette » - Dominique Repond	22
Horaire du bus « Dauphin » - Sami Abazi	23
Calendrier scolaire et vacances	24

Mot de bienvenue

Chers Parents,

Alors que nous nous préparons déjà à accueillir une nouvelle année scolaire, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre collaboration, votre confiance et votre engagement tout au long de l'année écoulée. Votre soutien a été précieux et a grandement contribué à la réussite ainsi qu'à l'épanouissement de vos enfants.

Nous aurons le plaisir de poursuivre les projets du Conseil des élèves et du Bien vivre ensemble, initiés en 2025-2026. Ces actions s'inscrivent dans une démarche éducative visant à renforcer le respect, la coopération et la qualité des relations au sein de notre établissement. Elles sont notamment soutenues en classe par un travail autour de la gestion des émotions et de l'utilisation du « message clair », un outil de communication bienveillante que nous souhaitons voir s'ancrer durablement dans notre culture d'établissement.

Je suis convaincue que la communication entre l'école et les familles constitue un levier essentiel pour accompagner chaque élève dans son parcours scolaire et personnel. C'est ensemble, dans un climat de confiance, de dialogue et d'écoute mutuelle, que nous pourrons relever les défis de cette nouvelle année et favoriser la réussite de tous.

Je vous souhaite une belle pause estivale reposante et me réjouis de vous retrouver à la rentrée.

Anastasia Henninger-Tsaboukos
Directrice

Corps enseignant et répartition des classes

Classe	Lieu	Enseignant(e)s	Contact	Date réunion
1H-2HA	Avry-dvt-Pont	Manuela Meier	manuela.meier@edufr.ch	<u>1H</u> 29.09.2026
		Florine Flück	florine.flueck@edufr.ch	
1H-2HB		Morgane Angéloz	morgane.angeloz@edufr.ch	06.10.2026
3H	Le Bry	Florence Loutan	florence.loutan@edufr.ch	16.09.2026
		Virginie Ropraz Saudan	virginie.ropraz@edufr.ch	
4H		Eliane Kolly	eliane.kolly@edufr.ch	10.09.2026
		Coraline Zosso	Coraline.zosso@edufr.ch	
5H	Gumefens	Mélanie Pharisa	melanie.pharisa@edufr.ch	01.09.2026
		Lydia Ehrbar	lydia.ehrbar@edufr.ch	
6H		Justine Bersier	justine.bersier@edufr.ch	30.09.2026
		Jocelyne Oberson	jocelyne.oberson@edufr.ch	
7H		Nikita Audergon	nikita.audergon@edufr.ch	16.09.2026
		Benoît Defferrard	benoit.defferrard@edufr.ch	
8H		Florian Kilchoer	florian.kilchoer@edufr.ch	07.09.2026
		Steffi Schröder Tercier	steffi.schroedertercier@edufr.ch	
AC (3H-4H)	Le Bry	Virginie Ropraz Saudan	virginie.ropraz@edufr.ch	
AC (5H-8H)	Gumefens	Edmée Macherel	edmee.macherel@edufr.ch	
Enseignant.e.s spécialisées	Gumefens/Le Bry/ Avry-dvt- Pont	Martine Ducrest	Martine.ducrest@edufr.ch	
	Gumefens/ Le Bry	Oriana Bays-Pico	oriana.pico@edufr.ch	
TSS	Gumefens	Chloé Ruffieux	chloe.ruffieux@edufr.ch	
Direction	Gumefens	Anastasia Henninger Tsaboukos	dir.ep.pont-en-ogoz@edufr.ch	

Une soirée est en général organisée en début d'année scolaire ; puis une rencontre individuelle avec les parents est prévue dans tous les degrés. Des temps de rencontre supplémentaires peuvent être planifiés selon les besoins.

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE TSS



Rôle dans l'école

- Favoriser le développement des compétences sociales afin de faciliter le vivre ensemble
- Intervenir dans les classes afin de dénouer certaines problématiques ou aborder des thématiques spécifiques
- Offrir un accompagnement individuel et ciblé afin de soutenir les enfants qui en ont besoin
- Soutenir le corps enseignants et les parents dans leur mandat éducatif
- Travailler en réseau afin de s'assurer de bien-être des enfants
- Prévenir les situations d'intimidation et/ou de marginalisation
- Orienter vers des ressources adaptées
- Mettre en place des projets de prévention afin de renforcer un climat scolaire sain

Qui peut faire appel au TSS?

- Les élèves
- La direction
- les enseignants
- Le réseau externe de l'enfant
- les parents (l'enseignant-e reste la première personne à contacter)

Les élèves peuvent
venir librement
vers le TSS.
Il est tenu au secret
de fonction.

Contact

chloe.ruffieux@edufr.ch
026 305 81 22
(du lundi au jeudi)



Règlement d'établissement

Le règlement d'établissement de Pont-en-Ogoz se trouve sur le site de l'école :

<https://ecole-pont-en-ogoz.ch>

Communication et KLAPP

Dans le but de simplifier la communication autour du quotidien scolaire entre l'école et les parents, l'application KLAPP est utilisée dans notre cercle.

Cette solution a été adoptée dans tous les établissements scolaires du canton de Fribourg et respecte les normes de sécurité, le stockage des données en Suisse et offre les fonctionnalités nécessaires à une communication rapide et efficace entre les différents acteurs de l'école.

Utilisée pour les communications d'ordre organisationnel autour du quotidien scolaire, **KLAPP ne sert pas à la transmission de documents officiels tels que les bulletins scolaires ou autres données sensibles (notes, difficultés d'apprentissage, etc.).**

L'installation de l'application se fait dès la 1H avec les enseignantes de 1H-2H, qui se tiennent à disposition lors de la réunion de rentrée afin de vous accompagner dans l'installation de l'application et de répondre à vos éventuelles questions.



Absences

En dehors des vacances scolaires et des jours jokers, la présence de l'élève en classe est obligatoire. Selon les directives de la Direction de la Formation et des Affaires Culturelles (DFAC), les parents sont tenus d'informer l'enseignant(e) en cas d'absence de leur enfant.

Votre enfant est malade, a un rendez-vous médical (médecin, dentiste, etc.) : il est important de le signaler au plus vite via KLAPP. Toutes les personnes concernées (enseignant, AES, conducteurs des bus) seront informées en même temps.

Un certificat médical est demandé lorsque l'absence dépasse quatre jours consécutifs.

Il peut également être demandé en cas d'absences répétées et pour une dispense d'un cours particulier pour des raisons de santé.

Manque à l'appel

Il est 08h05 ou 13h45, votre enfant n'est pas en classe et l'enseignant(e) n'a pas été informé(e) de son absence :

- L'enseignant(e) appelle les parents ou les personnes de contact ;
- Si les parents ou les personnes de contact sont injoignables, l'enseignant(e) informe la direction qui prend la suite des recherches ;
- Sans résultats, la direction informe la Police cantonale, qui prendra le relais ;

Les éventuels frais, occasionnés par cette dernière mesure, sont à la charge des parents.

Jours Joker

Depuis 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire sous réserve des conditions suivantes (RLS, art. 36a) :

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisées le premier jour d'école de l'année scolaire, lors d'activités scolaires définies à l'article 33 (courses d'écoles, camps, semaines thématiques) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
- En début d'année scolaire, les enseignant(e)s peuvent déterminer d'autres occasions particulières durant lesquelles un jour joker ne peut pas être pris.
- Les jours joker peuvent être cumulés et ceux non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
- En cas d'absences non justifiées d'un(e) élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
- **Les parents font leur demande de jours joker directement auprès des enseignant(e)s titulaires et au moins une semaine à l'avance. Plus aucune exception ne sera acceptée lorsque le délai n'est pas respecté.**

Demande de congé exceptionnel

En sus des jours joker, un congé spécial peut-être octroyé à un(e) élève pour des motifs justifiés. Une demande de congé est présentée à la direction de l'établissement par écrit, au plus tôt, à l'aide du formulaire officiel, téléchargeable sur le site de l'école. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative et signée par les parents.

Pour préserver le droit à la formation de l'enfant, par respect pour le travail des enseignant(e)s et pour soutenir la bonne marche de la classe, ces demandes doivent rester exceptionnelles.

Rentrée scolaire

Le jeudi 27 août 2026

à 8h00 pour toutes les classes de 2H à 8H

à 13h40 pour les classes de 1H

Cette semaine de la rentrée des classes, il n'y aura exceptionnellement pas d'alternance pour les 3H-4H. Ainsi, tous les enfants seront en classe le jour de la reprise.

Horaires

Matin :

8h00 à 11h35

Après-midi : 13h40 à 15h20

Horaire des classes de 1H-2H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H et 2H	2H	1H	2H	1H et 2H
Après-midi	2H	2H		1H	2H

Alternance des 3H-4H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3H	Alternance	3H	Alternance	3H
Après-midi	3H	3H		3H	3H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	4H	4H	4H	4H	4H
Après-midi	4H	Alternance		Alternance	4H

Demandes pour l'alternance

À la fin de la 2H, les enseignant(e)s procéderont à la répartition des élèves en deux groupes équilibrés en vue de la 3H. Les parents ont la possibilité d'indiquer leur jour de préférence en envoyant un message à natacha.gremaud@edufr.ch d'ici au **2 avril 2027 pour l'année 2027/2028**.

Dès la 5H, les élèves viennent à l'école toute la journée du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi.

Une surveillance est organisée 10 minutes avant et après la classe, ainsi que durant les temps de récréation. En dehors de ces moments, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents.

Branches spéciales

Les leçons d'éducation physique sont dispensées dans la Halle Polyvalente d'Avry-devant-Pont ou en extérieur par les enseignant(e)s. Des activités, telles que la natation et le patinage, sont également organisées dans le cercle scolaire ; les dates seront transmises en début d'année en classe.

AC 3H-4H : Virginie Ropraz Saudan / 5H à 8H : Edmée Macherel					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08.00	4H	8H			
08.50					
09.55	3H				
10.45		5H	7H		
13.40	6H	7H	CONGE		
14.30					

Natation

Lors des cours de natation, le port d'un bonnet de bain est obligatoire pour tous les élèves ; en cas d'oubli, un bonnet propre sera prêté le temps du cours de piscine. Pour les garçons, un short de bain « moulant » est recommandé par les professeurs de sports pour la piscine.

EPS						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
08.00	1-2HA + 1-2HB	5H	7H	8H	7H	
08.50				1x/2	1x/2	
09.55	1-2HA + 1-2HB	4H	6H		3H	4H
11.35					1x/2	1x/2
13.40	8H	3H	CONGE		5H	6H
14.30					1x/2	1x/2

Catéchisme

L'église réformée et l'église catholique proposent le catéchisme pour les 1H et 2H dans tous les établissements de la Gruyère.

Selon les conditions négociées entre la DFAC et les églises officielles, il s'agit de 5 rencontres (appelées « temps forts ») par année, correspondant à deux unités et regroupant les élèves de 1H-2H d'une même classe.

L'enseignement religieux est donné par des catéchistes de foi catholique romaine ou par une catéchèse réformée. Les parents, qui le désirent, peuvent dispenser leur enfant en tout temps de l'enseignement du catéchisme. Le cas échéant, l'élève sera occupé pendant le cours par une activité scolaire.

Catéchisme					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08.00					3H Lucienne Broillet (Le Bry)
08.50			5-6-7-8 H Mélanie Kyprian (Réformé - Gumefens)		4H Lucienne Broillet (Le Bry)
09.55					
10.45					
13.40		5H Véronique Marchon (Gumefens)	CONGE	7H Cathy Seydoux (Gumefens)	
14.30		6H Véronique Marchon (Gumefens)		8H Cathy Seydoux (Gumefens)	

Catéchisme catholique	Responsable	Heidi Gremaud	heidigremaud@bluewin.ch 079 462 89 02
	3-4H	Lucienne Broillet	077 413 11 91
	5-6H	Véronique Marchon	076 414 18 29
	7-8H	Cathy Seydoux	kathleen.seydoux@bluewin.ch 079 462 43 49
Catéchisme réformé	3H à 8H	Mélanie Kyprian Pittet	mkypryan@hotmail.com 078 809 54 25
Catéchisme œcuménique	Responsable	Valériane Evenga-Quéra	valeriane.evenga@gmail.com
	1H-2H	Nicole Berchier	nicole.berchier@upcompassion.ch

Matériel scolaire

Ce que l'élève reçoit :

1H-2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
1 classeur	1 règle pour la 3H-4H		1 règle pour la 5H-6H		1 règle pour la 7H-8H	
1 crayon papier	1 dossier avec rabats (devoirs)		1 équerre pour la 5H-6H		1 équerre pour la 7H-8H	
1 boîte de crayons couleurs à garder 4 ans			1 stylo plume			
1 boîte de feutres à garder 4 ans			1 boite de crayons couleurs à garder 4 ans			
		2 colles en bâton	1 paire de ciseaux à garder 4 ans			
		Classeurs				
		2 gommes par année				
		3 crayons papier par année				
			1 colle en bâton par année			
			2 feutres pour tableau blanc par année			
					1 stylo vert par année	
					1 compas pour la 7H-8H, à garder aussi au CO	
					1 rapporteur	

Les crayons de couleurs et feutres pour le travail en classe sont dorénavant fournis par l'école en 1H et en 5H. Ils sont renouvelés selon l'usure en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante. En cas de mauvaise utilisation, le renouvellement peut être à la charge des parents.

Matériel à fournir par les parents, à renouveler et à <u>marquer d'un signe distinctif</u>						
1H-2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
✓ Sac d'école pouvant contenir des documents A5 ✓ Chaussons (fermés) ✓ Ballerines qui ne glissent pas et qui tiennent au pied avec un élastique ✓ 1 tablier (avec manches) ✓ 1 boîte (en carton) de mouchoirs (pleine) ✓ Sac de sport, avec des vêtements de gym, qui restera à l'école ✓ Habillement adapté pour la forêt	✓ Sac d'école pouvant contenir des documents A4 ✓ Chaussons (fermés pour les 3H-4H) ✓ 1 tablier (avec manches pour les 3H-4H) ✓ Mouchoirs en papier ✓ Tenue de sport : training et nécessaire de douche, chaussures de sport pour l'intérieur et l'extérieur ✓ Petit matériel donné en 3H/5H/7H ✓ Doublures et étiquettes pour livres et cahiers ✓ Pour les 3H-4H : 1 sac banane adapté à la taille de l'enfant ✓ Pour les 5H à la 8H : 1 trousse					

Vie scolaire

Les projets réalisés dans les classes et les dates des manifestations scolaires se trouvent sur notre site internet. N'hésitez pas à le consulter !

Semaine thématique : La Bénichon

La semaine du 5 au 9 octobre 2026, les enfants travailleront autour du thème de la Bénichon. Ils mettront en place des ateliers pour la Bénichon des écoles. Plus d'informations suivront.

La Bénichon des écoles aura lieu le jeudi 8 octobre 2026

à la Halle de sport à Avry-devant-Pont.



Camp de ski

Financé chaque année par notre Commune et organisé par l'équipe enseignante, il concerne les élèves de la 5H à la 8H.

Le camp aura lieu du 8 au 12 mars 2027 à Vercorin.



Futur en tous genres

La journée « Futur en tous genres » concerne les 7H et s'intéresse à l'avenir et aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons. Le temps d'une journée, les élèves découvrent de nouveaux horizons et ont l'opportunité de réfléchir aux choix d'une carrière professionnelle et des perspectives de vie sans à priori ou idées préconçues.

La journée aura lieu le jeudi 12 novembre 2026.

Congés spéciaux

Le **lundi 7 décembre 2026**, les élèves n'auront exceptionnellement pas cours, car les enseignants participeront à une journée pédagogique.

Nous vous rappelons également que le **1^{er} mai** est un jour de congé pour les élèves du canton de Fribourg. Ils ont ainsi la possibilité de participer à la tradition consistant à aller chanter chez les habitants.



Conseil des parents

Son rôle est de permettre l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et la Commune. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Sa collaboration et son soutien dans les différentes activités et manifestations, qui enrichissent la vie de notre cercle scolaire (camp vert, camp de ski, etc.) sont essentiels.

Si le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle, les parents du cercle scolaire sont les bienvenus s'ils veulent transmettre des sujets d'ordre généraux. En effet, vous pouvez à tout moment faire part de vos observations, questions, demandes, idées de projets en les contactant à [**conseilparents@pont-en-ogoz.ch**](mailto:conseilparents@pont-en-ogoz.ch)

Vous pouvez également contacter individuellement l'un des membres du conseil. Vous trouverez les noms et adresses mails des différents contacts sous l'onglet « Conseil des parents » du site internet de l'école.

Clôture 2026/2027

La clôture aura lieu le vendredi 9 juillet 2027. Exceptionnellement, la journée se terminera à

13h30 pour tous les élèves.

Pour les parents qui ne peuvent se libérer, une permanence sera mise en place jusqu'à 15h20.

Interventions externes dans les classes

Durant l'année scolaire, différentes interventions jalonnent la vie des classes. La liste ci-dessous est non exhaustive. D'autres intervenant(e)s pourront entrer en action de manière ponctuelle selon les besoins et les directives.

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire :								
Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire à raison d'une visite par année.	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation sexuelle :								
Les intervenant(e)s du planning familial passent 2 fois dans l'année dans les classes. Une séance d'information sera organisée pour les parents.		X				X		X
Protection des mineurs :								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) rappellent aux élèves les droits et les devoirs de chacun.							X	
Éducation routière :								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons dans les classes ainsi qu'en extérieur.	X	X		X		X		X
Examen médical :								
Le premier examen a lieu avant l'entrée en 1H. Celui-ci est obligatoire et effectué par le pédiatre de l'enfant ou par le médecin de famille. La Commune informera les parents concernés en temps voulu et leur remettra les documents nécessaires.								X

Vous trouverez toutes les informations, en lien avec la prévention et la lutte contre les poux sur
<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/lespoux>

Éducation sexuelle

De tout temps, les enfants se sont trouvés confrontés à de multiples questions concernant la sexualité. Actuellement, les médias les interpellent parfois avec violence et les enfants reçoivent ces informations sans toujours comprendre ce qu'ils voient et/ou entendent. Il s'agit alors d'apporter des réponses simples et exactes à leurs questions dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Bien que ce rôle incombe aux parents, le Service des écoles organise cet accompagnement afin d'apporter un soutien supplémentaire. Ce dernier est assumé par des personnes spécialement formées pour ces interventions.

Ainsi une animatrice, déléguée du Département de la santé publique, anime une soirée d'informations pour les parents dont les enfants sont concernés (cf. tableau p.14).

Brigade des mineurs

Les chargés de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien suivant :

<https://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

Pharmacie scolaire - Urgences

Chaque école possède une petite pharmacie pour intervenir en cas d'urgence. Elle contient :

- Pommade désinfectante
- Solution aqueuse désinfectante
- Pansements



Aucun médicament ne sera administré aux élèves. En cas de maladie ou d'allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec l'enseignant(e).

Sécurité routière : Aidez-nous à protéger vos enfants !

À pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.



- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- Attirez son attention sur les dangers possibles
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

À vélo

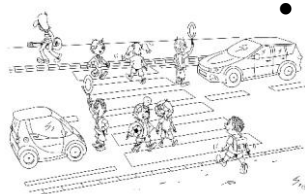
Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis sur la route
- Le port du casque est fortement recommandé
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo



En voiture

Les parents taxi augmentent les dangers aux alentours de l'école. Si un trajet est nécessaire :

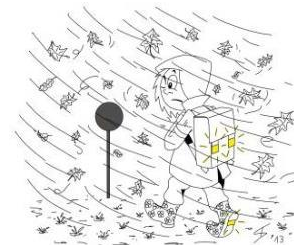


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête...
- Utilisez les places de stationnement prévues
 - A le Bry : derrière l'école sur les places latérales
 - A Gumefens : sur le parking en bas de l'école, puis les enfants passent derrière l'école pour rejoindre le bus
 - A Avry-dt-Pont : sur le parking, attention à la traversée de la route
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visible !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



POLICE CANTONALE FRIBOURG



Section analyse, prévention, éducation routière
026 305 20 30
www.policefr.ch

Aide aux devoirs 2026/2027

Résumé

Une aide aux devoirs sera proposée dès l'année scolaire 2026-2027 afin d'accompagner les élèves qui en ont besoin. Ce dispositif permettra à ces derniers de recevoir du soutien et des conseils pour réaliser leur travail à domicile dans de meilleures conditions.

Cette solution sera en test l'année qui vient.

Où et Quand ?

À Avry-devant-Pont, salle Moranda dans le bâtiment de la Halle Polyvalente.

Le mardi de 15h30 à 16h30.

Pour qui ?

Cette aide s'adresse en priorité aux élèves dont les familles ne peuvent pas accompagner leur enfant dans la réalisation des devoirs, notamment pour les raisons suivantes :

- Manque de temps disponible à la maison ;
- Difficultés de compréhension liées à la langue ou à d'autres obstacles ;
- Besoin d'un soutien ponctuel ou régulier pour mieux organiser le travail scolaire.

La priorité sera mise sur les enfants qui rencontrent des difficultés avérées. En cas de forte demande, une sélection pourra être faite sur la base des critères présents dans le bulletin scolaire (résultats scolaires, attitude de l'élève face à la tâche et comportement).

Conditions

Les inscriptions se font par période de vacances en vacances, soit :

- du 1er septembre au 6 octobre ;
- du 27 octobre au 15 décembre ;
- du 5 janvier au 2 février ;
- du 16 février au 23 mars ;
- du 13 avril au 29 juin.

Le tarif est de CHF 10.00 par séance et par enfant.

Informations et inscriptions

Sur demande auprès de Madame Mélyne Allemann, qui prendra en charge les cours, par courriel (melyne.allemann@gmail.com) ou par téléphone (079 380 07 35).



9 TRUCS FACILES
POUR ARRIVER EN FORME
À L'ÉCOLE

je me couche tôt



je me lève assez tôt
pour tout faire
calmement



je m'habille seul



je prends
un petit-déjeuner
équilibré



je me brosse
les dents



je me débarbouille



j'évite les écrans



je pense
à mes affaires



j'arrive à l'heure



Le sommeil

Le sommeil est très important car il favorise la croissance, la réparation du corps et l'assimilation des informations transmises durant la journée. Il aide à se concentrer et stimule la mémoire.

Ci-dessous, retrouvez un tableau indicatif du nombre d'heures de sommeil recommandé pour les enfants en fonction de leur âge.

Âge	Temps de sommeil	Heure du coucher
Entre 4 et 9 ans	10-12 heures	Entre 19h et 20h
Entre 10 et 13 ans	9-11 heures	Entre 20h et 21h

Avant le coucher :

- Favorisez une activité calme : histoire, musique douce, discussion, ...
- Évitez absolument les écrans : télévision, ordinateur, téléphone, ...

Les écrans

En principe, les enfants ne prennent pas leur téléphone à l'école. Tout appareil électronique doit être éteint et invisible dans l'enceinte de l'établissement et dans les transports organisés par la Commune. En cas de non-respect, l'objet sera confisqué.

De manière générale, il est conseillé d'accompagner l'enfant lorsqu'il se connecte à Internet afin d'éviter des situations indésirables (cyberharcèlement, images choquantes, etc.).

Voici le temps recommandé (télévision, smartphone, ordinateur, jeux vidéo) en fonction de l'âge :

Âge	Temps maximum par jour
Entre 4 et 7 ans	30 minutes
Entre 7 et 9 ans	45 minutes
Entre 9 et 13 ans	60 minutes

Accueil extrascolaire (AES)



L'AES est un lieu de vie sociale sécurisant qui permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Destiné aux enfants de la 1H à la 8H, en dehors des heures de classe, il a pour buts principaux d'accompagner les enfants et de favoriser leur développement, en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

L'AES se trouve à l'étage de la Halle Polyvalente à Avry-devant-Pont.

HORAIRES 2026-2027	AURORE 06H40-07h50	MATIN 07h50-11h40	MIDI 11h40-13h40	APRES-MIDI 13H40-15H20	SOIR 15H25-18H30
Lundi	Ouvert	Ecole pour tous	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Mardi	Fermé	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert
Mercredi	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Jeudi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vendredi	Ouvert	Ecole pour tous	Ouvert	Ouvert	Ouvert jusqu'à 18h00

Inscriptions et dépannage

Les inscriptions restent ouvertes durant l'année. Si votre enfant n'est pas inscrit à l'AES, vous avez la possibilité de le mettre en « dépannage » pour autant qu'il reste de la place.

En cas de modifications au cours de l'année (horaire, coordonnées, etc.), merci d'en informer l'AES au plus vite.

Toutes les informations et les formulaires se trouvent sur le site de la Commune.

Coordonnées

Mail : aes@pont-en-ogoz.ch

Téléphone : 026 915 09 17

Absences

Les parents ont la responsabilité d'avertir l'AES en cas d'absence au plus tard 48h avant. S'il s'agit d'une absence liée à une maladie et que vous utilisez **KLAPP**, l'AES sera informé en même temps que l'enseignant(e) de votre enfant lorsque vous enverrez le message d'absence.

Transports scolaires

Notre établissement étant divisé sur 3 sites, la Commune organise le transport des élèves selon les horaires (p.21-22).

Ces horaires sont à respecter rigoureusement afin que les transports se déroulent correctement. Les heures mentionnées entendent non pas la montée à bord du bus, mais bien le départ. Nous demandons aux élèves d'être présents au lieu de rendez-vous quelques minutes avant le départ de manière à garantir une certaine ponctualité.

Les parents sont responsables du transport de leur(s) enfant(s) en cas de non-utilisation des transports scolaires ou en cas d'arrivée tardive pour prendre le bus.

Charte du bus scolaire

Afin de permettre à chacun de bénéficier sereinement des transports scolaires, une charte a été établie conjointement entre la direction, la Commune, les élèves et les parents du cercle scolaire.

Cette charte concerne tous les élèves, y compris ceux qui sont scolarisés sur leur lieu de domicile. En effet, ils seront tout de même amenés à emprunter les bus scolaires pour différentes activités (sport, piscine, visites culturelles, etc.).

Ce document est distribué à votre enfant en début d'année scolaire par les enseignant(e)s. Nous vous remercions d'avance d'en prendre connaissance avec lui/elle et de le retourner signé. En cas de non-respect de la charte, l'élève concerné se verra tout d'abord averti par les conducteurs des bus. Dans le cas où le comportement dérangeant devait persister, le secrétariat communal sera informé et une éventuelle exclusion pourra être décidée.

Contact

Conductrice, Dominique Repond	076 369 29 04
Conducteur, Sami Abazi	076 610 22 92
Exploitation scolaire des TPF à Bulle	026 913 06 13

En cas de présence exceptionnelle de votre enfant dans l'un des bus, merci d'avertir le/la conducteur/trice via KLAPP ou son numéro ci-dessus afin qu'il/elle puisse contrôler la présence de votre enfant.

Absences

Les parents ont la responsabilité d'avertir les conducteurs des bus en cas d'absence au plus tard 48h avant. S'il s'agit d'une absence liée à une maladie et que vous utilisez **KLAPP**, les conducteurs seront informés en même temps que l'enseignant(e) de votre enfant lorsque vous enverrez le message d'absence.

En cas de questions, remarques, etc., vous pouvez contacter la secrétaire scolaire : Madame Natacha Gremaud. Ses coordonnées se trouvent au début de la présente brochure et sur notre site internet.

Horaire du bus « Mouette » - Dominique Repond



TRANSPORTS SCOLAIRES 2026-2027

Horaires des trois écoles : 08h00-11h35 13h40 - 15h20



Départ des bus Les élèves sont là 3 minutes avant						Ecole Gumefens	Villarvassaux	Ecole Le Bry	Ecole Avry
Midibus (48pl) Dauphin Sami Abazi 						ALLER			
	Gumefens	7h28	13h09	1H 2H ↑	1H 2H ↑	1H 2H ↑	1H 2H ↑	5H d'Avry 6H d'Avry 7H d'Avry 8H d'Avry ↑	
	Villarvassaux	7h33	13h14						
	Le Bry	7h42	13h22						
	Avry	7h49	13h29						
	Gumefens	7h55	13h35						
						RETOUR			
						Ecole Gumefens	Ecole Avry	Ecole Le Bry	Villarvassaux
	Gumefens	11h38	15h23	5H d'Avry 6H d'Avry 7H d'Avry 8H d'Avry AES	1H 2H				
	Avry	11h43	15h28						
Le Bry	11h50	15h35							
Villarvassaux	11h58	15h43							
Gumefens	12h03	15h48							

Monte dans le bus



Horaire du bus « Dauphin » - Sami Abazi



TRANSPORTS SCOLAIRES 2026-2027

Horaires des trois écoles : 08h00-11h35 13h40 - 15h20



Départ des bus Les élèves sont là 3 minutes avant	Ecole Le Bry		Villarvassaux		Ecole Gumefens		Ecole Avry		
Midibus (41pl) Mouette	ALLER								
	Le Bry	7h28	13h09	5H 6H 7H 8H		3H 4H 5H 6H 7H 8H		3H 4H	
	Villarvassaux	7h36	13h17						
	Gumefens	7h41	13h22						
	Avry	7h46	13h27						
	Le Bry	7h55	13h35						
Dominique Repond	RETOUR								
	Ecole Le Bry		Ecole Avry		Ecole Gumefens		Villarvassaux		
	Le Bry	11h38	15h23	3H 4H AES		5H-6H-7H-8H du Bry et de Villarvassaux		3H 4H	
	Avry	11h45	15h30						
	Gumefens	11h50	15h35						
	Villarvassaux	11h55	15h40						
	Le Brv	12h03	15h48						



Monte dans le bus



Calendrier scolaire et vacances

2026/2027

Jeudi	27.08	Début de l'année scolaire
	12.10-23.10	Vacances d'automne
Dimanche	01.11	Toussaint
Lundi	07.12	Congé spécial, cours pédagogique pour les enseignants
Mardi	08.12	Immaculée conception
	21.12-01.01	Vacances de Noël
	08.02-12.02	Vacances de carnaval
	26.03-09.04	Vacances de Pâques
Samedi	01.05	Fête du 1er mai
Jeudi	06.05	Ascension
Vendredi	07.05	Pont de l'Ascension
Lundi	17.05	Lundi de Pentecôte
Jeudi	27.05	Fête-Dieu
Vendredi	28.05	Pont de la Fête-Dieu
Vendredi	09.07	Dernier jour de classe

Total jours de classe : 186

1 jour de congé à disposition des cercles scolaires : Pont de la Fête-Dieu

2026	Août				
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2026	Septembre				
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

2026	Octobre				
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

2026	Novembre				
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

2026	Décembre				
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

2027	Janvier				
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

2027	Février				
Lu	1	8	15	22	
Ma	2	9	16	23	
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

2027	Mars				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

2027	Avril				
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

2027	Mai				
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2027	Juin				
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

2027	Juillet				
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30